

225C1700
FR0000035081-FS0827

7 octobre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ICADE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 octobre 2025, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 30 septembre 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ICADE, et détenir, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 198 528 actions ICADE représentant autant de droits de vote, soit 2,88% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	1 241 063	1,63
Goldman Sachs Bank Europe SE	227 954	0,30
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	2 097	ns
Goldman Sachs & Co. LLC	10 971	0,01
Goldman Sachs Asset Management International	1 022	ns
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	715 421	0,94
Total Goldman Sachs Group, Inc.	2 198 528	2,88

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ICADE hors marché.

A cette occasion, la société Goldman Sachs Bank Europe SE a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 84 405 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ICADE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 111 004 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 1 891 201 actions ICADE résultant de la détention de 54 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 2 décembre 2025 et le 3 mars 2038 ; et
- 219 803 actions ICADE résultant de la détention de 30 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 29 décembre 2028 et le 17 février 2038.

¹ Sur la base d'un capital composé de 76 234 545 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.